

LE TIERS-PAYANT AVEC LA Camieg

DIFFERENTS PROFILS D'ASSURÉS

L'assuré est affilié à la Camieg à la fois pour le RO (Régime Obligatoire) et le RC (Régime Complémentaire)

et présente une carte Vitale faisant apparaître des droits ouverts auprès de la Camieg tant pour la part de base (code 99 939 0603) que pour la part complémentaire (code 92006089).



Le bénéficiaire est affilié à la Camieg uniquement pour le RC (Régime Complémentaire) et présente

une carte Vitale faisant apparaître des droits ouverts auprès d'un autre organisme (CPAM, régime étudiant, MSA, etc.) pour la part de base, et une attestation papier présentant des droits ouverts auprès de la Camieg pour la part complémentaire (code 92006089).

L'ouverture des droits pouvant être établie à la lecture de la carte Vitale et de l'attestation papier, il n'est pas nécessaire de demander une prise en charge à la Camieg pour la part AMC (Assurance Maladie Complémentaire).

LA MISE EN PLACE DU TIERS-PAYANT

Une mise en place du tiers payant simplifiée qui ne demande :

- pas de signature de convention obligatoire
- pas d'autorisation préalable écrite de la part de la Camieg.

Il suffit juste de procéder au paramétrage de la télétransmission pour commencer.

Les informations pratiques et les garanties de la Camieg sont consultables sur notre site internet **camieg.fr**.

COMMENT PRATIQUER LE TIERS PAYANT EN TÉLÉTRANSMISSION ?

LE PATIENT EST INTÉGRALEMENT À LA CAMIEG

- + Part de base Camieg
- + Part Complémentaire Camieg



Un seul flux en gestion unique, les deux parts sont indissociables

Champs à renseigner :

- RO CAMIEG 99 939 0603
- RC 92006089 ou top mutualiste «M»

LE PATIENT EST AFFILIÉ À LA CAMIEG POUR LA SEULE PART COMPLÉMENTAIRE

- + Part de base (**autre régime**)
- + Part Complémentaire Camieg



Un seul flux RO + RC adressé à la caisse d'affiliation de l'assuré

Champs à renseigner :

- RO le code caisse est celui de la caisse d'affiliation de l'assuré
- le destinataire de règlement (type 2 position 115-116 = 05, tiers payant)
- le destinataire du RC est indiqué : type 2 position 119-128, à «92006089» ou top mutualiste «M» et valorisation du montant remboursable par l'organisme complémentaire en type 4